



# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

31 août au 07 septembre 2021



## Nouvelles organisationnelles

### Lancement de l'opération nationale concertée distraction

Tous les services de police du Québec, en collaboration avec les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifieront leurs interventions à partir de ce vendredi, et ce, jusqu'au 16 septembre 2021 dans le cadre d'une opération nationale concertée (ONC) ciblant la distraction au volant.

Cette année, l'opération sera déployée sous le thème « **Ne laissez pas la distraction vous aveugler** ». L'angle choisi vise à rappeler aux conducteurs qu'au volant (peu importe le moyen de transport), il importe de rester concentré sur la route.

Pour suivre les opérations et la campagne de sensibilisation de plus près, nous vous invitons à consulter notre fil [Twitter](#), notre compte [Instagram](#) et notre page [Facebook](#).

## Sécurité routière

Le vendredi 3 septembre, à Farnham, les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Brome-Missisquoi ont effectué une opération conjointe avec les contrôleurs routiers sur la rue Principale. Lors de cette opération en matière de sécurité routière, trois véhicules lourds ont été interceptés et plusieurs avertissements ont été remis par les contrôleurs routiers.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



## Centre de services – MRC Dunham

31 août au 07 septembre 2021

De plus, des observations faites lors de cette opération seront transmises à la municipalité afin de voir la possibilité d'optimiser la signalisation concernant l'interdiction de passage des véhicules lourds.

Le 4 septembre, les douaniers du poste d'Abercorn ont interpellé un individu ayant la capacité de conduite affaiblie par l'alcool. Les résultats de l'alcotest ont démontré que le conducteur avait plus que le double de la limite permise. Il devra se présenter à la Cour et faire face à des accusations de conduite avec la capacité affaiblie par l'alcool.

Le 5 septembre, à Frelighsburg, les policiers sont intervenus auprès d'un autre conducteur pour conduite avec la capacité affaiblie par l'alcool. Ce dernier, alors qu'il circulait sur le chemin Valquirit, est entré en collision avec un véhicule stationné qui est ensuite allé percuter un second véhicule stationné. Deux jeunes femmes qui se trouvaient entre les véhicules stationnés ont été blessées, dont une plus sérieusement, sans toutefois qu'il n'y ait de crainte pour sa vie. Le conducteur suspect devra faire face à des accusations de conduite avec la capacité affaiblie par l'alcool causant des lésions corporelles.

## Enquêtes criminelles

Le 31 août, sur le chemin Stagecoach à Lac-Brome, il y a eu un vol de tracteur de ferme de marque Kubota, entre 20 h et 20 h 30. Il ne s'agit pas de la première fois que cette propriété est ciblée pour un vol. L'enquête est en cours concernant cet événement.

Le 6 septembre, à l'intersection des rues Archambault / Molleur, à Pike-River, il y a eu un vol de véhicule, d'équipements et d'outils qui étaient dans un conteneur, notamment d'une remorque Maxi-Roule VT056 2022 gris-blanc immatriculée RM3639N et d'un VTT Can-Am Outlander 2021 vert forêt immatriculé V96378. L'enquête se poursuit concernant cet événement.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

31 août au 07 septembre 2021

## Prévention

Au cours des prochaines semaines, il y aura un atelier de prévention sur la sécurité en transport scolaire d'offert dans les écoles primaires pour les élèves de la maternelle. Lors de cet atelier, il est appris aux enfants de façon ludique les règles et bons comportements à adopter aux abords d'un autobus scolaire.

En guise de rappel, le Code de la Sécurité routière prévoit :

- Article 460 - Conducteur d'un véhicule, a croisé un autobus d'écoliers alors que les feux rouges intermittents étaient en marche ou que le signal d'arrêt était actionné (200 \$ plus les frais assortis de 9 points d'inaptitude);
- Article 329 - Nul ne peut circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par la signalisation installée. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, entre 7 h et 17 h;
- Article 410 - Conducteur d'un véhicule routier, ne l'a pas immobilisé pour qu'un piéton engagé ou manifestant son intention de s'engager dans un passage pour piétons puisse traverser (100 \$ plus les frais).

La Sûreté du Québec souhaite la collaboration de tous et demande aux conducteurs d'être vigilants pour que cette rentrée scolaire 2021 se fasse en toute sécurité.

